



Bpifrance Financement

(société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit en France)

Deuxième Supplément en date du 28 septembre 2020 au Prospectus de Base en date du 12 juin 2020

Programme d'émission de titres (Euro Medium Term Note Programme) de 45.000.000.000 d'euros

bénéficiaire de la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance (établissement public à caractère industriel et commercial)

Le présent supplément (le "**Supplément**") constitue un deuxième supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 12 juin 2020, approuvé le 12 juin 2020 par l'Autorité des Marchés Financiers ("**AMF**") sous le numéro 20-251, tel que complété par le premier supplément au prospectus de base (le "**Premier Supplément**") en date du 30 juin 2020, approuvé le 30 juin 2020 par l'AMF sous le numéro 20-296 (le "**Prospectus de Base**"), préparé par la société anonyme Bpifrance Financement (l' "**Emetteur**") et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 45.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "**Programme**") bénéficiaire de la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (le "**Garant**" ou l' "**EPIC Bpifrance**"). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément au Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le "**Règlement Prospectus**"). Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur, le Garant ou la qualité des Titres pouvant être émis dans le cadre du Programme.

Le Prospectus de Base tel que complété par le présent Supplément et le Premier Supplément constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du Règlement Prospectus.

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus afin (i) d'incorporer par référence les informations contenues dans les comptes consolidés semestriels du 30 juin 2020 de l'Emetteur (les "**Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020**"), (ii) de mettre à jour la section relative à la description du Garant et (iii) de mettre à jour la déclaration relative aux perspectives suite à la publication des Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020.

Le présent Supplément devra être lu et interprété conjointement avec les Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020 (en langue française) qui ont été préalablement déposés auprès de l'AMF. Les Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020 sont incorporés par référence dans le présent Supplément et sont réputés en faire partie intégrante.

Une copie de ce Supplément sera publiée sur les sites internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org) et

(ii) l'Emetteur (www.bpifrance.fr) et des exemplaires seront disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés des Agents Payeurs.

Les Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020 incorporés par référence dans le présent Supplément au Prospectus de Base (i) sont disponibles sur le site internet de l'Emetteur (www.bpifrance.fr) et (ii) pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés des Agents Payeurs.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

SOMMAIRE

1. Incorporation par Référence	4
2. Description du Garant – Mise à jour suite à la publication des Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020	9
3. Informations Générales – Mise à jour suite à la publication des Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020	10
4. Responsabilité du Supplément au Prospectus de Base.....	11

1. INCORPORATION PAR REFERENCE

Le présent Supplément incorpore par référence les Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020 et modifie tel qu'indiqué ci-dessous la section intitulée "*Documents incorporés par référence*" figurant aux pages 29 à 35 du Prospectus de Base.

Les informations contenues en page 29 du Prospectus de Base sont complétées par un paragraphe (e) :

"(e) les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2020 de l'Emetteur en langue française et le rapport des commissaires aux comptes y afférent ("**Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020**") disponible en cliquant sur l'hyperlien suivant [cliquer ici](#) ; et"

Le tableau de correspondance relatif à l'Annexe 7 (Emetteur) du Règlement Délégué figurant aux pages 30 à 33 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par :

Tables de correspondance relative aux Rapports Annuels Règlement Délégué – Annexe 7 relative à l'Emetteur

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019	Rapport Annuel Emetteur 2018
2. Contrôleurs légaux des comptes			
2.1. nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'Emetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel)		Page 311	
2.2. Changement dans la situation des contrôleurs légaux des comptes		N/A	
3. Facteurs de risque			
3.1 Fournir une description des risques importants qui sont propres à l'Emetteur et qui sont susceptibles d'altérer sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les Titres, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée "facteurs de risque". Dans chaque catégorie, il convient d'indiquer en premier lieu les risques les plus importants d'après l'évaluation de l'Emetteur, en se basant sur leur incidence négative sur l'Emetteur et la probabilité de leur survenance. Ces facteurs de risque doivent être corroborés par le contenu du document d'enregistrement.	Pages 5-7	N/A	
4. Informations concernant l'Emetteur			

Règlement Délégué – Annexe 7 relative à l'Emetteur

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019	Rapport Annuel Emetteur 2018
4.1 Histoire et évolution de la société		Page 308	
4.1.1. Raison sociale et le nom commercial de l'Emetteur		Page 308-309	
4.1.2. Lieu de constitution de l'Emetteur, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI)		Page 308	
4.1.3. Date de constitution et la durée de vie de l'Emetteur		Page 308	
4.1.4. Le siège social et la forme juridique de l'Emetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse, le numéro de téléphone de son siège statutaire et le site web		Pages 308	
4.1.5. Evénement récent propre à l'Emetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité		Pages 10-12	
4.1.6. Notation de crédit attribuée à l'Emetteur, à sa demande ou avec sa collaboration lors du processus de notation		Pages 1, 12 et 97	
5. Aperçu des activités			
5.1 Principales activités			
5.1.1 Principales activités de l'Emetteur, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis	Pages 3-4	Pages 6-8 ; 13-19	
5.1.2 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'Emetteur concernant sa position concurrentielle	Page 7	Pages 13-19	
6. Structure organisationnelle			
6.1 Si l'Emetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'Emetteur.		Pages 9 ; 113-114	
6.2 Si l'Emetteur est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué		Page 6	
7. Information sur les tendances			
7.1.(a) Déclaration attestant qu'aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur		Page 309	

Règlement Délégué – Annexe 7 relative à l'Emetteur

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019	Rapport Annuel Emetteur 2018
7.1.(b) Déclaration attestant qu'il n'y a eu aucun changement significatif de performance financière du Groupe Emetteur		Page 309	
8. Prévisions ou estimations du bénéfice		N/A	
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance			
9.1 Nom, adresse professionnelle et fonction, au sein de l'Emetteur, des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de l'Emetteur lorsque ces activités sont significatives par rapport à celui-ci		Pages 91-99	
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction et de surveillance		Page 310	
10. Principaux actionnaires			
10.1 Contrôle de l'Emetteur		Page 6	
10.2 Accord relatifs à un changement de contrôle		N/A	
11. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'Emetteur			
11.1 Informations financières historiques			
11.1.1 Fournir des informations financières historiques pour les deux derniers exercices (au moins 24 mois), ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité, et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices		Pages 5 ; 115-261	Pages 6 ; 92-241
11.1.2 Changement de date de référence comptable		N/A	
11.1.3 Normes comptables		Page 88	
11.1.4 Informations financières auditées :			
Comptes consolidés		Pages 116-208	Pages 93-190

Règlement Délégué – Annexe 7 relative à l'Emetteur

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019	Rapport Annuel Emetteur 2018
Bilan	Pages 9-10	Pages 116-117	Pages 93-94
Compte de résultat	Page 11	Page 118	Page 95
Méthodes comptables et notes explicatives	Pages 16-31	Pages 123-208	Pages 100-190
Comptes annuels		Pages 209-261	Pages 191-241
Bilan		Pages 211-212	Page 193-194
Compte de résultat		Page 214	Pages 196
Méthodes comptables et notes explicatives		Pages 215-261	Pages 197-241
11.1.5 Etats financiers consolidés		Pages 115-208	Pages 92-190
11.1.6 Date des dernières informations financières		31 décembre 2019	31 décembre 2018
11.2 Audit des informations financières historiques			
11.2.1 Les informations financières historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant	Pages 32-33 (Rapport d'Examen Limité)	Pages 262-277	Pages 242-256
11.2.2 Autres informations contenues dans le document d'enregistrement auditées par les contrôleurs légaux		N/A	
11.2.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'Emetteur, indiquer la source des données et préciser que celles-ci n'ont pas été auditées.		N/A	
11.3 Procédures judiciaires ou d'arbitrage		Page 309	
11.4 Changement significatif de la situation financière de l'Emetteur		Page 309	

12. Contrats importants

12.1 Résumer sommairement tous les contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) pouvant conférer à tout membre du Groupe Emetteur un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'Emetteur à remplir les obligations que lui imposent les Titres émises à l'égard de leurs détenteurs

N/A

13. Documents disponibles

Règlement Délégué – Annexe 7 relative à l'Emetteur

	Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020	Document d'Enregistrement Universel Emetteur 2019	Rapport Annuel Emetteur 2018
<p>13.1 Fournir une déclaration indiquant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants peuvent, le cas échéant, être consultés:</p> <p>a) la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts de l'Emetteur;</p> <p>b) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement.</p> <p>Indiquer sur quel site web les documents peuvent être consultés.</p>		Page 310	

2. DESCRIPTION DU GARANT – MISE A JOUR SUITE A LA PUBLICATION DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS EMETTEUR 2020

La section intitulée "Description du Garant" figurant en page 70 du Prospectus Base est complétée par le tableau suivant :

Données financières au 30/06/2020 consolidées au niveau de l'EPIC Bpifrance

(en millions €)	2018	2019	Evolution 2019/2018	1er semestre 2019	1er semestre 2020
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	24 963,8	24 213,2	-3%	25 330,0	20 980,7
RESULTATS					
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	-6,5	-14,5	-123%	-3,1	-135,8
Résultat opérationnel	-306,5	-14,5	+95%	-3,1	-135,8
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	194,3	463,7	+139%	283,7	-768,6
Résultat avant impôts	510,2	678,6	+33%	486,6	-708,9
Résultat net, part du groupe	485,6	660,5	+36%	468,4	-713,6

(Données financières non auditées)

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes consolidés de Bpifrance SA par mise en équivalence ainsi que les comptes de l'entité mère.

La diminution du total du bilan résulte principalement de l'évolution des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (- 2 658 M€ au 30 juin 2020 contre -148,4 M€ en 2019). Le résultat du premier semestre 2020 est composé pour l'essentiel de la quote-part du résultat de Bpifrance SA pour un montant de - 632,8 M€.

3. INFORMATIONS GENERALES – MISE A JOUR SUITE A LA PUBLICATION DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS EMETTEUR 2020

Suite à la publication des Comptes Consolidés Semestriels Emetteur 2020, le paragraphe 6 en page 103 de la section "*Informations Générales*" du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

"(6) Sous réserve des informations figurant ou incorporées par référence dans le Prospectus de Base, y compris en ce qui concerne (i) les informations figurant au chapitre "Développements récents" du Prospectus de Base et (ii) les informations figurant au chapitre "Facteurs de Risques" et faisant état de l'impact de la crise sanitaire résultant du Covid-19 sur l'Emetteur, il n'y a pas eu de changement significatif de performance financière ou dans la situation financière de l'Emetteur, du Garant, du Groupe Emetteur et/ou du Groupe Garant depuis le 30 Juin 2020."

4. RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE **Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément**

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 28 septembre 2020

Bpifrance Financement

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
France

Représentée par :

Jean-Michel ARNOULT, Directeur Financier Adjoint

Au nom du Garant

J'atteste que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément au Prospectus de Base relatives au Garant sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 28 septembre 2020

EPIC Bpifrance

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
France

Représenté par :

Christian BODIN, Président du Conseil d'administration



Le supplément au prospectus a été approuvé le 28 septembre 2020 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations figurant dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du supplément.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : 20-479.